

Pour vos projets d'amélioration de l'Habitat

Pour quoi ?

Les conditions :



Logements du parc privé
de + de 15 ans



Personnes aux
ressources modestes

Combien ?

De **35 %** à **50 %** du
montant des travaux



+ 1000€ de la Communauté de communes

Lot et Tolzac



ADAPTATION DU LOGEMENT

AU VIEILLISSEMENT

(Plafonds travaux à 20 000€ HT)

Plus de 85 % des Français déclarent souhaiter vieillir à domicile. Pour répondre à ce souhait, face à un parc de logements vieillissants, il est bien souvent nécessaire d'adapter son habitat.

Quels types de travaux sont pris en charge ?

L'adaptation du logement au vieillissement englobe des aménagements légers (poser une main courante dans l'escalier, installer une barre de maintien dans les sanitaires, renforcer le niveau d'éclairage...) et des travaux plus lourds tels que l'installation d'un monte-escalier, le remplacement d'une baignoire par une douche adaptée...

Des aides complémentaires existent (Caisses de retraite, complémentaires retraite, MDPH...)



**TRAVAUX
d'AMÉLIORATION
ÉNERGÉTIQUE**

(Plafonds travaux à 35 000€ HT)

Afin de lutter contre la précarité énergétique et répondre aux enjeux de la transition écologique, il est important d'effectuer des travaux d'amélioration énergétique dans son logement.

Quels types de travaux sont pris en charge ?

Les travaux d'amélioration énergétique portent sur quatre grands postes :

- **Isolation (combles, murs, planchers bas...)**
- **Le système de chauffage (Pompe à chaleur, poêle à granulés)**
- **Les menuiseries**
- **La ventilation (VMC...)**

Et doivent permettre un gain énergétique de 35%.

La Communauté de communes Lot et Tolzac attribue une subvention supplémentaire de **1000 €** aux projets utilisant des **matériaux biosourcés**.

Il est possible de cumuler d'autres aides (CEE, Coup de pouce chauffage...)

Si vos ressources dépassent les plafonds et/ou que votre projet travaux ne permet pas un gain énergétique de plus de 35%, un suivi France Rénov vous sera proposé.